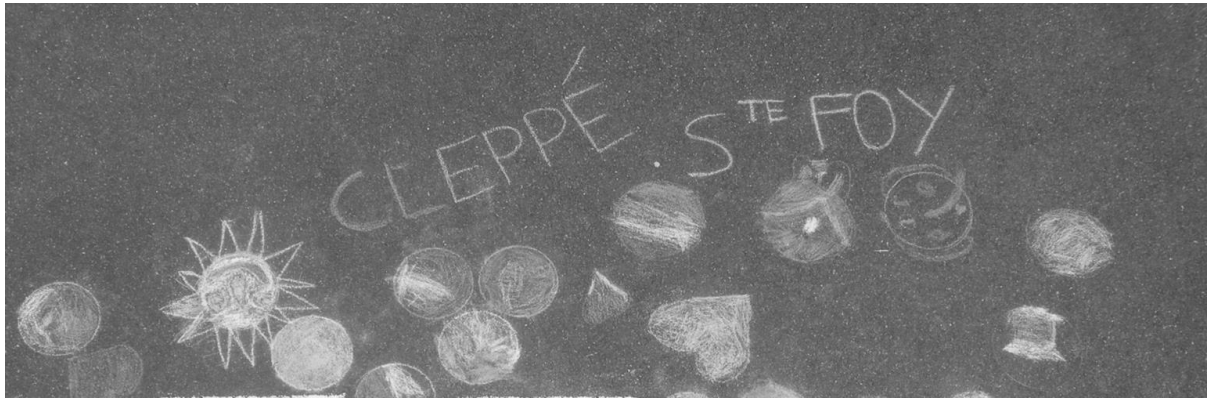


# **RPI Cleppé - Ste Foy St Sulpice**

**2020-2021**



**Directrice** : Christine GUILLOT (*déchargée le jeudi*)

**MAIL** : ce.0420216g@ac-lyon.fr

## **Ecole de Cleppé**

Classe 2 : GS-CP, Mme Christine GUILLOT  
et Mme Céline Planel

Classe 3 : CE1-CE2 : Mme Laurence COCHAT

**HORAIRE** : lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h45-12h15 / 14h-16h30

**TEL.** : 04 77 26 48 21

## **Ecole de Ste Foy St Sulpice**

Classe 1 : PS2-MS, Mme Laure POUILLON

Classe 4 : CM1-CM2, Mr Stéphane COCHAT

**HORAIRE** : lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30-12h / 13h45-16h15

**TEL.** : 04 77 27 81 67

## **Absences**

---

L'école étant obligatoire à partir de 3 ans, toute absence devra être **signalée** par téléphone à l'enseignant de votre enfant **le matin à l'accueil** (pour rappel, le n° de l'école est le : **04 77 26 48 21** pour Cleppé et **04 77 27 81 67** pour Ste Foy St Sulpice) et **justifiée** par écrit (cahier) ou par mail au retour de l'enfant. Au-delà de 4 demi-journées par mois d'absences non justifiées, un signalement sera opéré auprès de la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN).

## **Accueil des élèves et remise aux familles**

---

L'accueil se fait en classe ou dans la cour, 10 minutes avant le début de la classe. Durant le temps scolaire, les portails seront fermés à clé. Si vous devez entrer dans l'école durant le temps scolaire, merci d'utiliser la sonnette.

Pour les élèves de maternelle (PS/MS/GS) et les CP : dans le cas où l'enfant ne serait ni à la cantine ni à la garderie, il est remis aux personnes autorisées par les parents ou confié à l'ATSEM pour prendre le car.

Pour les élèves d'élémentaire (CE1 à CM2) : dans le cas où l'enfant ne serait ni à la cantine ni à la garderie, il est raccompagné jusqu'à la porte d'entrée ou au portail par son enseignant, ou confié à l'ATSEM pour prendre le car.

## **Assurance**

---

-L'assurance scolaire globale **responsabilité civile** est obligatoire.

-Une **assurance individuelle accidents corporels** est obligatoire dans le cadre de sorties dépassant le temps scolaire (sorties à la journée, classe découverte,...). Si votre enfant n'en a pas il ne pourra pas participer aux sorties dépassant les horaires scolaires

Vous devez bien vérifier que l'attestation que vous allez nous fournir dès la rentrée porte les deux mentions : responsabilité civile et individuelle corporelle accident .

## **Cantine et Garderie**

---

Une cantine et une garderie existent sur chaque site .

Repas 3€30 (sous réserve de modifications)

Garderie du matin à partir 7h30(1€) - garderie du soir jusqu'à 18h30(1€) , pour les élèves propres à chaque commune .

Pour les inscriptions vous pouvez contacter les mairies Mairie Cleppé : 04-77-26-09-61  
Mairie Ste Foy : 04-77-27-81-22

## ***Communication – Information***

---

Il est indispensable de lire chaque jour les communications qui vous sont destinées : à l’affichage dans les écoles, dans les « pochettes » ou dans les cahiers des élèves. Certaines informations pourront circuler par mail : merci de bien renseigner un mail valide sur la fiche de renseignements et d’envoyer un mail test à l’école de Cleppé.(ce0420216g@ac-lyon.fr)

Une réunion de classe sera organisée pour chaque classe courant septembre . Vous en serez averti par l’enseignant de votre enfant .

Vous pouvez aussi rencontrer les enseignants ou la directrice tout au long de l’année en prenant rendez-vous.

## ***Conseil d’école***

---

Le Conseil d’école se réunit trois fois par année scolaire et permet la rencontre des différents partenaires de la vie de l’école : l’équipe pédagogique, l’Inspecteur de la circonscription de Feurs, un représentant de la mairie, les délégués des parents d’élèves élus et le DDEN (Délégué Départemental de l’Éducation Nationale). Le conseil d’école aborde toutes les questions afférentes à la vie de l’école.

## ***Fiche de renseignements et fiche d'urgence***

---

### **Fiche de renseignement :**

-Pour les élèves déjà sur le RPI , la fiche de renseignement de l’année précédente vous sera remise. Il s’agira de la vérifier et de la modifier si besoin (en ROUGE ) et de la retourner rapidement à l’enseignant de votre enfant .

-pour les nouvelles familles une fiche vierge sera distribuée à la rentrée

### **Fiche d’urgence et autorisation de prise de photo :**

-une nouvelle fiche vous sera remise à la rentrée .

**Merci de nous signaler au cours de l’année tout changement d’adresse et surtout de numéro de téléphone et de mail ainsi que tout changement de situation familiale.**

## ***Goûter***

---

La matinée faisant 3h30, vous pouvez si vous pensez que votre enfant peut en avoir besoin, fournir un petit goûter à votre enfant en respectant les indications suivantes : produits laitiers, fruits (frais, secs, compotes), pain/tartine salé/sucré : **gâteaux et bonbons sont interdits.**

## **Médicaments – Santé**

---

La prise de médicaments à l'école **est interdite** tout au long de la journée scolaire. En conséquence, tout enfant ayant un traitement en cours de journée doit rester chez lui. Si un enfant nécessite une prise de médicaments sur une longue période, un protocole (PAI) peut-être mis en place avec le médecin scolaire : il faudra alors nous retourner le document adapté à la pathologie ([téléchargeable sur http://www.ac-lyon.fr/dsden42/pid33549/sante-scolaire.html](http://www.ac-lyon.fr/dsden42/pid33549/sante-scolaire.html) ) complété et signé par le médecin de votre choix, ainsi que les médicaments associés.

Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée à la directrice. Il en est de même si vous constatez la présence de poux sur la tête de votre enfant.

### ***Transport***

---

Un transport est mis en place entre les deux écoles (matin et soir) par [le Conseil Départemental](#). Une carte de transport est obligatoire pour pouvoir l'utiliser. Pour plus de renseignements, prendre contact avec la Mairie de votre domicile.

### ***Vacances scolaires***

---

Rentrée	Reprise des cours : mardi 1 septembre 2020
Vacances d'automne :	Fin des cours : vendredi 16 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël :	Fin des cours : vendredi 18 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver :	Fin des cours : vendredi 5 février 2021 Reprise des cours : lundi 22 février 2021
Vacances de printemps :	Fin des cours : vendredi 9 avril 2021 Reprise des cours : lundi 26 avril 2021
Pont de l'Ascension	Pas de cours vendredi 14 mai 2021
Vacances d'été :	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021 après la classe